

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 08.01.02.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 11.07.03 Bulletin 03/28.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *L'OREAL Société anonyme* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : ARNAUD PASCAL, FILIPPI VANINA et BLIN XAVIER.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : L'OREAL.

⑤4 COMPOSITION DE MAQUILLAGE OU DE SOIN DES MATIERES KERATINIQUES COMPRENANT UNE HUILE HYDROCARBONEE NON VOLATILE UNE PHASE PARTICULAIRE ET UN AGENT DISPERSANT PARTICULIER.

⑤7 La présente invention a pour objet une composition de soin ou de maquillage des matières kératiniques, comprenant un milieu cosmétiquement acceptable contenant au moins une huile hydrocarbonée non volatile, au moins une phase particulaire inerte et au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes: $16,2 \leq \delta d \leq 20$ (J/cm³)^{1/2} et $9,1 \leq \delta a \leq 20$ (J/cm³)^{1/2}. Cette composition possède de bonnes propriétés de tenue, notamment en couleur, de brillance, de confort et de non migration.

L'invention se rapporte également à l'utilisation de l'association d'au moins une huile hydrocarbonée non volatile, d'au moins une phase particulaire inerte et d'au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes $16,2 \leq \delta d \leq 20$ (J/cm³)^{1/2} et $9,1 \leq \delta a \leq 20$ (J/cm³)^{1/2}, dans une telle composition.

FR 2 834 453 - A1



La présente invention se rapporte à une composition de maquillage ou de soin de la peau, y compris du cuir chevelu, aussi bien du visage que du corps humain, des lèvres ou des phanères des êtres humains, comme les cheveux, les cils, les sourcils ou les ongles, comprenant un milieu cosmétiquement acceptable contenant un agent dispersant particulier. Cette composition possède des propriétés cosmétiques remarquables, en particulier de tenue, et confère au maquillage ou au soin des propriétés de brillance, de confort et de non-migration.

Cette composition peut se présenter notamment sous forme de produit coulé en stick ou en coupelle comme les rouges ou baumes à lèvres, les fonds de teint coulés, les produits anti-cernes, les fards à paupières ou à joues, sous forme de pâte ou de crème plus ou moins fluide comme les fonds de teint ou rouges à lèvres fluides, les eye liners, les mascaras, les compositions de protection solaire, de coloration ou de bronzage artificiel de la peau ou encore de maquillage du corps ou des cheveux.

Les produits de maquillage ou de soin de la peau ou des lèvres des êtres humains comme les fonds de teint ou les rouges à lèvres contiennent généralement des phases grasses telles que des cires et des huiles, des pigments et/ou charges et éventuellement des additifs comme des actifs cosmétiques. Elles peuvent aussi contenir des produits dits "pâteux", de consistance souple, permettant d'obtenir des pâtes, colorées ou non, à appliquer au pinceau.

Les compositions, notamment de maquillage, connues ont tendance à migrer, c'est-à-dire à se propager au cours du temps à l'intérieur des plis des rides et des ridules de la peau qui entourent notamment les lèvres et les yeux, entraînant un effet inesthétique. Cette migration est souvent citée par les femmes comme un défaut majeur des rouges à lèvres et des fards à paupières classiques. Par "migration", on entend un débordement de la composition et en particulier de la couleur, hors du tracé initial du maquillage.

En outre, ces compositions présentent une mauvaise tenue dans le temps et en particulier de la couleur. Cette mauvaise tenue se caractérise par une modification de la couleur (virage, palissement) généralement par suite d'une interaction avec le sébum et/ou la sueur sécrétés par la peau dans le cas de fond de teint et de fard à joues ou à paupières, ou d'une interaction avec la salive dans le cas des rouges à lèvres. De plus, cette modification de couleur est souvent non homogène. Ceci oblige l'utilisateur à se remaquiller très souvent, ce qui peut constituer une perte de temps.

Les problèmes de tenue de la couleur étaient jusqu'ici résolus en introduisant un taux élevé de pigments dans les compositions, de manière à ce que celles ci déposent, sur le support sur lequel elles sont appliquées, une quantité importante de pigments.

Il a également été proposé des compositions contenant des composés volatils, qui, bien que présentant des propriétés de tenue améliorées, ont l'inconvénient de laisser sur la peau et les lèvres, après évaporation des composés volatils, un film qui devient inconfortable au cours du temps (sensation de dessèchement et de tiraillement), écartant un certain nombre de femmes de ce type de rouge à lèvres.

En outre, ces compositions conduisent à des films colorés mats et couvrants. Or, les femmes sont aujourd'hui à la recherche de produits, notamment de coloration des lèvres ou des paupières, brillants et semi-couvrants.

Il est connu par ailleurs que l'amélioration des propriétés de brillance nécessite une bonne dispersion des particules solides dans la composition, en particulier des pigments.

Le brevet US-A-5 945 092 de Revlon décrit ainsi l'utilisation de tensioactifs siliconés associés avec des huiles volatiles. Cependant, ces tensioactifs présentent l'inconvénient d'être potentiellement irritants notamment pour la muqueuse labiale lorsque leur pourcentage

dans la composition est important (typiquement supérieur à 3 %), et ceci d'autant plus que le taux d'huile volatile est élevé (supérieur à 30 % typiquement).

5 La société Kao a proposé dans sa demande EP-A-0548694 une composition contenant un tensioactif siliconé (silicone modifiée polyéther), des huiles et des pigments, ayant un bon confort à l'utilisation et une tenue améliorée. Toutefois, ces compositions ne permettent pas d'obtenir un maquillage ayant une tenue suffisante.

De plus, on privilégie actuellement, dans le domaine de la cosmétique, l'utilisation de composés d'origine naturelle. Or les tensio actifs siliconés prévus dans les compositions des documents ci-dessus sont d'origine synthétique.

10 Il subsiste donc le besoin d'une composition ne présentant pas les inconvénients ci-dessus et ayant notamment de bonnes propriétés de tenue, qui migre peu ou pas, tout en conférant au dépôt de maquillage ou de soin un aspect plus ou moins brillant, adapté au désir de la consommatrice, ne desséchant pas et ne tirillant pas la peau ou les lèvres sur lesquelles elle est appliquée, aussi bien lors de l'application qu'au cours du temps, et n'irritant pas la peau ou les lèvres.

20 Le demandeur a constaté, de façon surprenante, que l'utilisation de l'association d'une huile hydrocarbonée non volatile, d'une phase particulaire inerte et d'un agent dispersant hydrocarboné permettait l'obtention d'une composition de bonne tenue, notamment en couleur, brillante, confortable et qui migre peu ou pas, et non irritante.

25 La présente invention a donc pour objet une composition de soin ou de maquillage des matières kératiniques, comprenant un milieu cosmétiquement acceptable contenant au moins une huile hydrocarbonée non volatile, au moins une phase particulaire inerte et au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2}.

30 Par « au moins » un composé, on entend un ou plusieurs composés.

35 L'invention a également pour objet un procédé cosmétique pour conférer à un film de composition cosmétique des propriétés de tenue, de brillant, de confort et/ou de non-migration, consistant à introduire dans ladite composition au moins une huile hydrocarbonée non volatile, au moins une phase particulaire inerte et au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2}.

40 L'invention a encore pour objet l'utilisation de l'association d'au moins une huile hydrocarbonée non volatile, d'au moins une phase particulaire inerte et d'au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2}, dans une composition cosmétique de bonne tenue, brillante, confortable et /ou non migrante.

45 L'invention a enfin pour objet l'utilisation de l'association d'au moins une huile hydrocarbonée non volatile, d'au moins une phase particulaire inerte et d'au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2}, dans une composition cosmétique, comme agent pour conférer à ladite composition des propriétés de tenue, de brillant, de confort et/ou de non-migration.

50 L'agent dispersant hydrocarboné et l'huile hydrocarbonée non volatile de la composition selon l'invention sont des composés distincts.

Par « matières kératiniques », on entend la peau, les lèvres et les phanères.

Par composé "non-volatil", on entend un composé susceptible de rester sur la peau ou les lèvres pendant plusieurs heures. Un composé non-volatil a en particulier une pression de vapeur, à température ambiante et pression atmosphérique, non nulle, inférieure à 0,02 mm de Hg (2,66 Pa).

Par composé "volatil", on entend un composé susceptible de s'évaporer de la peau ou des lèvres, en moins d'une heure. Un composé volatil est notamment choisi parmi les composés ayant une pression de vapeur, à température ambiante et pression atmosphérique allant de 0,02 mm à 300mm de Hg (2,66 Pa à 40 000 Pa) et mieux allant de 0,1 à 90 mm de Hg (13 Pa à 12 000 Pa).

Par "huile", on entend tout milieu non aqueux liquide et insoluble dans l'eau à température ambiante (25°C) et pression atmosphérique (760mm de Hg ou $1,01 \cdot 10^5$ Pa).

Par "phase particulaire inerte", on entend toute charge solide à température ambiante et pression atmosphérique, utilisée seule ou en association, ne réagissant pas chimiquement avec les différents ingrédients de la composition et qui sont insolubles dans ces ingrédients, même lorsque ces ingrédients sont portés à une température supérieure à la température ambiante (température de fusion par exemple de ces ingrédients).

Cette composition est en particulier une composition cosmétique. Elle contient donc des ingrédients compatibles avec les matières kératiniques, à savoir la peau, les lèvres, les fibres kératiniques et les ongles. Elle peut se présenter sous forme de gel anhydre, d'émulsion ou de dispersion huile-dans-eau ou eau-dans-huile ou encore sous forme d'émulsion multiple. Elle peut se présenter, en outre, sous forme plus ou moins fluide, de pâte ou de solide non déformable ou rigide, éventuellement coulé en stick ou en coupelle. De préférence, elle se présente sous forme fluide ou de stick en particulier anhydre. Par "fluide", on entend une composition s'écoulant sous son propre poids, à l'inverse d'un solide.

De préférence, la composition de l'invention contient peu ou pas d'huiles volatiles et notamment moins de 10 % par rapport au poids total de la composition, de préférence moins de 5 % et mieux moins de 2 % et avantageusement est exempte d'huile volatile.

L'agent dispersant hydrocarboné utilisé dans la composition selon l'invention sert à protéger les particules dispersées contre leur agglomération ou floculation. Par composé « hydrocarboné », on entend un composé comportant principalement des atomes de carbone et d'hydrogène et une ou plusieurs fonctions choisies parmi les fonctions hydroxyle, ester, éther, carboxylique, amide.

Cet agent porte une ou des fonctionnalités ayant une affinité forte pour la surface des particules à disperser.

De préférence, l'agent dispersant hydrocarboné (appelé par la suite «dispersant hydrocarboné»), de la composition selon l'invention, est fluide à température ambiante (25°C), et notamment liquide et/ou présente un indice de réfraction $\geq 1,45$ à 20°C (l'indice de réfraction étant mesuré au réfractomètre).

Ce dispersant hydrocarboné présente les paramètres de solubilité δ_d et δ_a selon l'espace de solubilité de Hansen satisfaisant aux conditions suivantes :

$16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2} de préférence $16,3 \leq \delta_d \leq 19$ (J/cm^3)^{1/2}, et mieux $16,9 \leq \delta_d \leq 18$ (J/cm^3)^{1/2}.
et
 $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2}, de préférence $10 \leq \delta_a \leq 18,1$ (J/cm^3)^{1/2}, et mieux $13 \leq \delta_a \leq 14,5$ (J/cm^3)^{1/2}

La définition des paramètres de solubilité selon HANSEN est bien connue de l'homme du métier, et notamment décrite dans l'article de C. M. HANSEN : "The three dimensional solubility parameters" J. Paint Technol. 39, 105 (1967). Ces paramètres sont aussi décrits dans le document JP-A-08-109121 de KAO et le document de D.W. Van KREVELEN "Properties of polymers" (1990), p. 190 °

Selon cet espace de HANSEN :

- δ_d caractérise les forces de dispersion de LONDON issues de la formation de dipôles induits lors des chocs moléculaires ;
- δ_p caractérise les forces d'interactions de DEBYE entre dipôles permanents ;
- δ_h caractérise les forces d'interactions spécifiques (type liaisons hydrogène, acide/base, donneur/accepteur, etc.) ;

Les paramètres δ_d , δ_p et δ_h sont généralement exprimés en $(J/cm^3)^{1/2}$. Ils sont déterminés à température ambiante (25°C) et en particulier selon la méthode de calcul indiquée dans le document brevet de KAO ci-dessus.

Dans la composition selon l'invention, on peut utiliser n'importe quel dispersant hydrocarboné fluide, et en particulier liquide, ou mélange de dispersants hydrocarbonés fluides satisfaisant aux relations ci-dessus. Dans ce cas, les paramètres de solubilité du mélange sont déterminés à partir de ceux des dispersants hydrocarbonés fluides pris séparément, selon les relations suivantes :

$$\delta_{D_{\text{mél}}} = \sum_i x_i \delta_{Di} ; \quad \delta_{p_{\text{mél}}} = \sum_i x_i \delta_{pi} \quad \text{et} \quad \delta_{h_{\text{mél}}} = \sum_i x_i \delta_{hi}$$

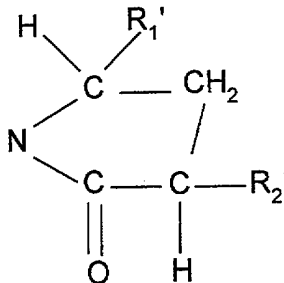
où x_i représente la fraction volumique du dispersant hydrocarboné fluide (i) dans le mélange.

Il est à la portée de l'homme du métier de déterminer les quantités de chaque dispersant hydrocarboné fluide pour obtenir un mélange de dispersants hydrocarbonés fluides aux relations ci-dessus.

Avantageusement, le dispersant hydrocarboné présente une structure chimique comportant au moins un groupement polaire non ionique choisi parmi -COOH ; -OH ; oxyde d'éthylène : -(O-CH₂-CH₂-) ; oxyde de propylène -(O-CH(CH₃)-CH₂-) ;



-PO₄ ; NHR ; NR₁R₂ avec R₁, R₂ formant éventuellement un cycle et représentant un radical alkyle ou alkoxy linéaire ou ramifié en C₁ à C₂₀ ou



avec R₁' et R₂' qui peuvent être égal à H ou à une chaîne alkyle ou alkoxy linéaire ou ramifiée en C₁ à C₂₀.

45

Le dispersant hydrocarboné selon l'invention peut être choisi parmi :

- les alcools gras modifiés éther et en particulier les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène et / ou de l'oxyde de propylène avec i) un alcool gras linéaire ou ramifié ou avec ii) un alkylphénol,
 - 5 - les esters résultant de la réaction d'au moins un acide gras avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du glycérol ou avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du glycérol ou du polyglycérol avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé,
 - 10 - les esters partiels résultant de la réaction d'au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, d'acide ricinoléique ou d'acide 12-hydroxystéarique, avec au moins un polyol tel que le glycérol, le polyglycérol, le pentaérythritol, les alcools saccharidiques tels que le sorbitol, et en particulier les esters de polyglycérol ,
 - les esters résultant de la réaction du sorbitan avec au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé,
 - 15 - les esters de sorbitan modifiés éther, et en particulier les esters résultant iii) de la réaction du sorbitan avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé ou iv) de la réaction d'au moins un acide gras saturé ou insaturé avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du sorbitan,
 - les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène avec l'huile de ricin et / ou l'huile de ricin hydrogénée ,
 - 20 - les phosphate trialkylés et les mono, di et triphosphate alkylés, et leurs mélanges,
- ces composés satisfaisant aux paramètres de solubilité définis ci-dessus.

25 Le mot ester selon l'invention signifie un monoester, un diester, un triester et plus généralement un polyester.

De préférence, le dispersant hydrocarboné est choisi parmi les monoesters, les diesters et les esters résultant d'une estérification partielle, c'est à dire que l'ester final comporte une ou
30 plusieurs fonctions -OH libre.

Avantageusement, le dispersant hydrocarboné est choisi parmi :

- 35 - les produits d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et / ou de 0 à 5 moles d'oxyde de propylène avec i) un alcool gras linéaire ou ramifié en C_8 à C_{40} , et mieux en C_8 à C_{22} ou avec ii) un alkylphénol,
- les esters résultant de la réaction d'au moins un acide gras en C_8 à C_{40} , et mieux en C_8 à C_{22} , avec au moins un produit d'addition de 1 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et du glycérol ou avec au moins un produit d'addition de 1 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et du
40 polyglycérol,
- les esters résultant de la réaction du glycérol ou du polyglycérol avec au moins un produit d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé en C_8 à C_{40} , et mieux en C_8 à C_{22} ,
- 45 - les esters partiels résultant de la réaction d'au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C_8 à C_{40} et mieux en C_8 à C_{22} , d'acide ricinoléique ou d'acide 12-hydroxystéarique, avec le glycérol, le polyglycérol, le pentaérythritol ou le sorbitol,
- les esters résultant de la réaction du sorbitan avec au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C_8 à C_{40} et mieux en C_8 à C_{22} ,
- 50 - les esters résultant iii) de la réaction du sorbitan avec au moins un produit d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé en C_8 à C_{40} et mieux en C_8 à C_{22} ou iv) de la réaction d'au moins un acide gras saturé ou insaturé en C_8 à C_{40} et mieux en C_8 à C_{22} , avec au moins un produit d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et du sorbitan,
- 55 - les produits d'addition de 2 à 60 moles d'oxyde d'éthylène avec l'huile de ricin et / ou l'huile de ricin hydrogénée,

- les phosphate trialkylés et les mono, di et triphosphate alkylés,
- et leurs mélanges.

De manière préférentielle, le dispersant hydrocarboné est choisi parmi :

- 5 l'alcool de myristyle oxyéthyléné à 15 groupements oxyde d'éthylène (ou OE) ($\delta_d = 17,33$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 9,28$ (J/cm^3)^{1/2}), le monoisostéarate de polyglycérol-2 oxyéthyléné à 5 OE ($\delta_d = 17,34$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 12,22$ (J/cm^3)^{1/2}), le diisostéarate de polyglycérol-3 ($\delta_d = 16,96$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 10,4$ (J/cm^3)^{1/2}), le monoisostéarate de glycérol ($\delta_d = 16,32$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 11,01$ (J/cm^3)^{1/2}), le monoisostéarate de polyglycérol-2 ($\delta_d = 17,03$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 13,25$ (J/cm^3)^{1/2}), l'isostéarate de polyglycérol-3 ($\delta_d = 17,38$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 14,48$ (J/cm^3)^{1/2}), l'isostéarate de polyglycérol-4 ($\delta_d = 17,57$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 15,37$ (J/cm^3)^{1/2}), le monoisostéarate de polyglycérol-6 ($\delta_d = 17,86$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 16,61$ (J/cm^3)^{1/2}), le monoisostéarate de polyglycérol-10 ($\delta_d = 18,22$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 18,41$ (J/cm^3)^{1/2}), le monooléate de polyglycérol-2 ($\delta_d = 17,14$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 13,39$ (J/cm^3)^{1/2}), l'isostéarate de sorbitan ($\delta_d = 17,33$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 13,56$ (J/cm^3)^{1/2}), le monooléate de sorbitan ($\delta_d = 17,32$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 13,66$ (J/cm^3)^{1/2}), le monooléate de sorbitan oxyéthyléné à 5 OE ($\delta_d = 17,56$ (J/cm^3)^{1/2} et $\delta_a = 12,47$ (J/cm^3)^{1/2}), et leurs mélanges.

- 20 Avantageusement, le dispersant hydrocarboné est choisi parmi les esters partiels de polyglycérol et d'acide isostéarique, les esters partiels de polyglycérol et d'acide oléique, les esters partiels de sorbitan et d'acide oléique, et leurs mélanges.

- 25 Comme dispersant hydrocarboné utilisable préférentiellement dans la composition selon l'invention, on peut choisir le monoisostéarate de polyglycérol-2 tel que le Salacos 41 fabriqué ou commercialisé par la société Nisshin Oil Mills, le diisostéarate de polyglycérol-3 tel que le Lameform TGI fabriqué ou commercialisé par la société Cognis, le monooléate de polyglycérol-2 tel que le Rylo PG 29 fabriqué ou commercialisé par la société Danisco Ingredients, le monooléate de sorbitan tel que le Span 80 fabriqué ou commercialisé par la société Uniqema, et leurs mélanges.

- 30 Les quantités des différents ingrédients de la composition selon l'invention seront données en pourcentages en poids par rapport au poids total de la composition.

- 35 L'agent dispersant hydrocarboné peut représenter de 0,5 à 40 %, de préférence de 3 à 20% et mieux de 5 à 15% du poids total de la composition.

- 40 L'huile hydrocarbonée non volatile utilisée dans la composition selon l'invention a avantageusement une masse molaire allant de 200 à 1500 g/mol, de préférence de 220 à 500 g/mol, et mieux de 230 à 430 g/mol.

- 40 Comme huile hydrocarbonée non volatile utilisable dans l'invention, on peut citer les esters sous forme monoester, diester et de façon générale polyester.

- 45 Ces esters sont de préférence choisis parmi les esters résultant de la réaction d'un acide carboxylique linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C₂ à C₃₀, et mieux en C₂ à C₁₈ avec un alcool en C₂ à C₃₀, et mieux en C₂ à C₂₀ ou un polyol en C₂ à C₂₀ et mieux en C₂ à C₈, et leurs mélanges.

Ces esters peuvent être linéaires ou ramifiés, saturés ou insaturés. De préférence, ils sont sous forme ramifiée et saturée.

- 50 Comme huile hydrocarbonée non volatile utilisable dans l'invention, on peut citer :
- les esters de l'acide néopentanoïque comme l'isodecyl neopentanoate (242,4), l'isotridecyl neopentanoate (270,44), l'isostéaryl neopentanoate (354,62), l'octyldocecyl neopentanoate (382,67) ;

- les esters de l'acide isononanoïque comme l'isononyl isononanoate (284,48), l'octyl isononanoate (270,44), l'isodecyl isononanoate (298,51), l'isotridecyl isononanoate (340,59), l'isostearyl isononanoate (410,73),
- les esters de l'alcool isopropylique, tels que l'isopropyl myristate (270,46), l'isopropyl palmitate (298,51), l'isopropyl stearate ou isostearate (326,56),
- le cetyl octanoate (368,64), le tridecyl octanoate (326,55), le PEG-4diheptanoate (418,51) et l'éthyl 2-hexyl palmitate (368,64), le C₁₂-C₁₅ alkyl benzoate (309,04), le neopentyl glycol diheptanoate (328,49), le propyleneglycol diethyl 2-hexanoate (328,5), l'éthyl hexyle ethylhexanoate (256,43), le glyceryl triheptanoate (428,6),
- et leurs mélanges.

Ces esters sont cités en noms CTFA (International Cosmetic Ingredient Dictionary, 5^{ème} édition et suivantes). Les chiffres entre parenthèses correspondent à leur masse molaire exprimée en g/Mol.

15 L'huile hydrocarbonée non volatile peut également être choisie parmi les alcanes tels que l'isoeicosane (282,55).

De préférence, l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters de l'acide néopentanoïque les esters de l'acide isononanoïque, et leurs mélanges.

20 L'huile hydrocarbonée non volatile peut représenter de 5 à 98 %, de préférence de 7 à 60 %, mieux de 10 à 50 %, et encore mieux de 10 à 30 % du poids total de la composition.

25 La composition selon l'invention comprend également une phase particulière inerte qui contient au moins une charge inerte absorbante ou non, c'est-à-dire une ou plusieurs charges inertes en particulier absorbant les huiles. De préférence, ces charges ont un diamètre apparent allant de 0,01 à 150 µm et mieux de 0,5 à 150 µm. Un diamètre apparent correspond au diamètre du cercle dans lequel s'inscrit la particule élémentaire selon sa plus petite dimension (épaisseur pour des lamelles).

30 Les charges inertes peuvent être choisies parmi les charges minérales ou organiques, lamellaires, sphériques ou oblongues. De préférence, la charge inerte est choisie parmi le talc, le mica, la silice, le kaolin, les poudres de polyamide comme le Nylon® (Orgasol® de chez Atochem), de poly-β-alanine et de polyéthylène, les poudres de polytétrafluoroéthylène (Téflon®), la lauroyl-lysine, l'amidon, le nitrure de bore, les microsphères creuses polymériques telles que celles de chlorure de polyvinylidène/acrylonitrile comme l'Expancel® (Nobel Industrie), les copolymères d'acide acrylique (Polytrap® de Dow Corning) et les microbilles de résine de silicone (Tospearl® de Toshiba, par exemple), le carbonate de calcium précipité, le dicalcium phosphate, le carbonate et l'hydro-carbonate de magnésium,

40 l'hydroxyapatite, les microsphères de silice creuses (Silica Beads® de Maprecos), les microcapsules de verre ou de céramique, les savons métalliques dérivés d'acides organiques carboxyliques ayant de 8 à 22 atomes de carbone, de préférence de 12 à 18 atomes de carbone, par exemple le stéarate de zinc, de magnésium ou de lithium, le laurate de zinc, le myristate de magnésium, et leurs mélanges.

45 La phase particulière inerte peut représenter de 0,1 à 30 % du poids total de la composition et mieux de 2 à 25 % et encore mieux de 3 à 20 %.

50 La composition de l'invention peut comprendre avantageusement au moins une matière colorante. Cette matière colorante contient au moins un composé pulvérulent et/ou un ou plusieurs colorants liposolubles ou hydrosolubles, par exemple à raison de 0 à 70% du poids total de la composition et notamment de 0,01 à 70%. Le ou les composés pulvérulents peuvent être choisis parmi les pigments, les nacrés ou pigments nacrés, habituellement utilisés dans les compositions cosmétiques, et leurs mélanges.

Avantageusement, la matière colorante représente jusqu'à 50 % du poids total de la composition, par exemple de 0,001 à 50 % en poids de préférence de 0,01 à 40 %, et mieux de 0,05 à 30%.

5 Par « pigment », on entend des particules blanches ou colorées, minérales ou organiques, insolubles dans corps gras tels que les huiles, destinées à colorer et/ou opacifier la composition.

Par « nacres » ou « pigments nacrés », on entend des particules irisées, notamment produites par certains mollusques dans leur coquille ou bien synthétisées, insolubles dans
10 les corps gras tels que les huiles.

Par « colorants », il faut comprendre des composés généralement organiques solubles dans les corps gras comme les huiles ou dans une phase hydroalcoolique.

15 Les pigments peuvent être blancs ou colorés, minéraux et/ou organiques, interférentiels ou non. On peut citer, parmi les pigments minéraux, le dioxyde de titane, éventuellement traité en surface, les oxydes de zirconium ou de cérium, ainsi que les oxydes de zinc, de fer ou de chrome, le violet de manganèse, le bleu outremer, l'hydrate de chrome et le bleu ferrique. Parmi les pigments organiques, on peut citer le noir de carbone, les pigments de type D & C,
20 et les laques à base de carmin de cochenille, de baryum, strontium, calcium, aluminium.

Les nacres ou pigments nacrés peuvent être choisis parmi les pigments nacrés blancs tels que le mica recouvert de titane ou d'oxychlorure de bismuth, les pigments nacrés colorés tels que le mica titane avec des oxydes de fer, le mica titane avec notamment du bleu ferrique ou de l'oxyde de chrome, le mica titane avec un pigment organique du type précité ainsi que les
25 pigments nacrés à base d'oxychlorure de bismuth.

Les colorants liposolubles sont par exemple le rouge Soudan, le DC Red 17, le DC Green 6, le β -carotène, l'huile de soja, le brun Soudan, le DC Yellow 11, le DC Violet 2, le DC orange 5, le jaune quinoléine, le rocou. Ils peuvent représenter de 0 à 20 % et notamment 0,01 à
30 20 % du poids de la composition et mieux de 0,1 à 6 %. Les colorants hydrosolubles sont par exemple le jus de betterave, le bleu de méthylène et peuvent représenter jusqu'à 6 % du poids total de la composition.

Avantageusement, la composition selon l'invention comprend un composé siliconé non volatil. Ce composé est de préférence choisi parmi les composés liquides à température ambiante et de manière encore plus préférentielle, ils ont une viscosité comprise dans la
35 gamme allant de 5 à 100 000 cSt à 25°C et mieux de 10 à 50 000 cSt, de préférence de 10 à 5 000 cSt.

40 A titre d'exemples de composés siliconés, on peut citer les polydiméthylsiloxanes, les phényltriméthicones, les polyalkylméthylsiloxanes, les résines de silicones telles celles décrites dans les documents JP-A-62-61911, JP-A-61-65809 et EP-A-602905, les silicones fluorées et leurs mélanges.

45 En particulier, ces composés siliconés sont choisis parmi les polydiméthylsiloxanes (PDMS) non volatils ; les polydiméthylsiloxanes comportant des groupements alkyle, alcoxy ou phényle, pendant ou en bout de chaîne siliconée, groupements ayant de 2 à 24 atomes de carbone ; les phényl triméthicones, les phényl diméthicones, les phényl triméthylsiloxy diphénylsiloxanes, les diphényl diméthicones, les diphényl méthyl diphényl trisiloxanes, les
50 2-phényléthyl triméthylsiloxysilicates ; les silicones fluorées comportant un groupement fluoré pendant ou en bout de chaîne siliconée ayant de 1 à 12 atomes de carbone dont tout ou partie des hydrogènes est substitué par des atomes de fluor ; les résines de silicone ; et leurs mélanges.

Le composé siliconé peut représenter de 0,5 à 90 %, de préférence de 5 à 60 %, et mieux de 10 à 50 % du poids total de la composition.

5 La composition selon l'invention peut contenir au moins un composé non aqueux additionnel différent de l'huile hydrocarbonée non volatile, du composé siliconé non volatil et de l'agent dispersant hydrocarboné, choisi parmi les huiles, les corps gras pâteux à température ambiante, les cires, les gommes, les résines, et leurs mélanges.

10 En particulier, elle contient, en outre, au moins une cire. Par "cire" au sens de la présente invention, on entend un composé gras lipophile, solide à température ambiante (25°C), à changement d'état solide/liquide réversible, ayant une température de fusion supérieure à 30°C, et mieux supérieure à 45°C, pouvant aller jusqu'à 200° C, une dureté supérieure à 0,5 MPa, et présentant à l'état solide une organisation cristalline anisotrope. La taille des cristaux est telle que les cristaux diffractent et/ou diffusent la lumière, conférant à la
15 composition un aspect trouble, plus ou moins opaque. En portant la cire à sa température de fusion, il est possible de la rendre miscible aux huiles et de former un mélange homogène microscopiquement, mais en ramenant la température du mélange à la température ambiante, on obtient une recristallisation de la cire dans les huiles du mélange.

20 Comme cire utilisable dans l'invention, on peut citer celles généralement utilisées dans le domaine cosmétique : elles sont notamment d'origine naturelle comme la cire d'abeilles, la cire de Carnauba, de Candelilla, d'Ouricoury, du Japon, de fibres de liège ou de canne à sucre, de riz, de Montan, la paraffine, les cires de lignite ou microcristalline, la cérésine ou l'ozokérite, les huiles hydrogénées comme l'huile de jojoba ou l'huile de ricin hydrogénée ;
25 les cires synthétiques comme les cires de polyéthylène issues de la polymérisation ou copolymérisation de l'éthylène et les cires de Fischer-Tropsch ou encore des esters d'acides gras comme l'octacosanyl stéarate, les glycérides concrets à 30°C et mieux à 45°C, les cires de silicones comme les alkyl- ou alkoxydiméthicones ayant une chaîne alkyle ou alcoxy de
30 10 à 45 atomes de carbone, les esters de poly(di)méthylsiloxane solide à 30°C dont la chaîne ester comporte au moins 10 atomes de carbone ou encore le tétrastéarate de di-(triméthylol-1,1,1 propane) fabriqué ou commercialisé par la société Hétérene sous la dénomination HEST 2T- 4S ; et leurs mélanges.

35 Les gommes utilisables dans l'invention se présentent généralement sous forme solubilisée dans une huile et les résines peuvent être liquides ou solides à température ambiante.

40 La nature et la quantité des gommes, corps pâteux ou cires sont fonction des propriétés mécaniques et des textures recherchées. A titre indicatif, la composition peut contenir de 0,01 à 50 % en poids de cires, par rapport au poids total de la composition, de préférence de 2 à 40 %, et mieux de 5 à 30 %.

A titre d'exemple d'huiles additionnelles utilisables dans l'invention, on peut citer :

- les huiles hydrocarbonées d'origine animale telles que le perhydrosqualène ;
- les huiles hydrocarbonées d'origine végétale telles que les triglycérides liquides
45 d'acides gras ayant de 4 à 24 atomes de carbone comme les triglycérides des acides heptanoïque ou octanoïque ou encore les huiles de tournesol, de maïs, de soja, de courge, de pépins de raisin, de sésame, de noisette, d'abricot, de macadamia, de ricin, d'avocat, les triglycérides des acides caprylique/caprique comme ceux vendus par la société Stéarineries Dubois ou ceux vendus sous les dénominations Miglyol 810, 812 et
50 818 par la société Dynamit Nobel, l'huile de jojoba, de beurre de karité, le squalane d'origine synthétique ou végétale;
- les hydrocarbures linéaires ou ramifiés, d'origine minérale ou synthétique tels que les huiles de paraffine et leurs dérivés, la vaseline, les polydécènes, le polyisobutène, hydrogéné tel que le Parléam®;

- les esters et les éthers de synthèse notamment d'acides gras comme les huiles de formule R_1COOR_2 dans laquelle R_1 représente le reste d'un acide gras supérieur comportant de 1 à 40 atomes de carbone et R_2 représente une chaîne hydrocarbonée contenant de 1 à 40 atomes de carbone avec $R_1 + R_2 \geq 10$ comme par exemple l'huile de Purcellin, l'isononanoate d'isononyle, le myristate d'isopropyle, le palmitate d'éthyl 2-hexyle, le stéarate d'octyl 2-dodécyle, l'érucate d'octyl 2-dodécyle, l'isostéarate d'isostéaryle ; les esters hydroxylés comme l'isostéaryl lactate, l'octyl hydroxy stéarate, l'hydroxy stéarate d'octyl dodécyle, le diisostéaryl malate, le citrate de triisocétyle, des heptanoates, octanoates, décanoates d'alcools gras ; des esters de polyol comme le dioctanoate de propylène glycol, le diheptanoate de néopentyl glycol, le diisononanoate de diéthylène glycol ; et les esters du pentaérythritol comme le tétra-isostéarate de pentaérythrile ;
- des alcools gras ayant de 12 à 26 atomes de carbone comme l'octyl dodécanol, le 2-butyloctanol, le 2-hexyl décanol, le 2-undécyl pentadécanol, l'alcool oléique ;
- les huiles fluorées éventuellement partiellement hydrocarbonées comme le méthoxynonafluorobutane ;
- leurs mélanges.

Les huiles additionnelles de la composition peuvent représenter de 0,1 % à 90 % du poids total de la composition, de préférence de 5 à 60 % et mieux de 10 à 50 %.

La composition de l'invention peut comprendre, en outre, au moins un additif usuellement utilisé dans le domaine concerné, tel que de l'eau, des antioxydants, des conservateurs, des neutralisants, des gélifiants lipophiles ou de composés non aqueux liquides, des gélifiants de phase aqueuse, des dispersants, des actifs cosmétiques, et leurs mélanges. Ces additifs, à l'exception de l'eau qui peut représenter de 0 à 70 % et par exemple de 1 à 50 et mieux de 1 à 10 % du poids total de la composition, peuvent être présents dans la composition à raison de 0,0005 à 20% du poids total de la composition et mieux de 0,001 à 10%.

Par « actif cosmétique », on entend un composé lipophile ou hydrophile apportant un bénéfice aux matières kératiniques et plus spécialement à la peau et aux lèvres.

Comme actif cosmétique utilisable dans l'invention, on peut citer les vitamines A, E, C, B₃, F, les provitamines comme le D-panthénol, les actifs apaisants comme l' α -bisabolol, l'aloë vera, l'allantoïne, les extraits de plantes ou les huiles essentielles, les agents protecteurs ou restructurants comme les céramides, les actifs fraîcheur comme le menthol et ses dérivés, les émoullients (beurre de cacao, diméthicone), les hydratants (arginine PCA), les actifs antirides, les acides gras essentiels, les filtres solaires, et leurs mélanges.

Bien entendu l'homme du métier veillera à choisir les éventuels additifs complémentaires et/ou leur quantité de telle manière que les propriétés avantageuses de la composition selon l'invention ne soient pas ou substantiellement pas, altérées par l'adjonction envisagée.

Dans un mode de réalisation particulier de l'invention, les compositions selon l'invention peuvent être préparées de manière usuelle par l'homme du métier. Elles peuvent se présenter sous forme d'un produit coulé et par exemple sous la forme d'un stick ou bâton, ou sous la forme compacté par exemple sous forme de coupelle utilisable par contact direct ou à l'éponge ou encore dans une bouillotte. En particulier, elles trouvent une application en tant que fond de teint coulé, fard à joues ou à paupières coulé, rouge à lèvres, base ou baume de soin pour les lèvres, produit anti-cernes. Elles peuvent aussi se présenter sous forme d'une pâte souple ou encore de gel, de crème plus ou moins fluide. Elles peuvent alors constituer des fonds de teint ou des rouges à lèvres, des brillants à lèvres (gloss en terminologie anglo-saxonne), des produits solaires ou de coloration de la peau.

Les compositions de l'invention sont avantageusement anhydres et peuvent contenir moins de 5 % d'eau ajoutée par rapport au poids total de la composition. Elles peuvent alors se présenter notamment sous forme de gel huileux, de liquide huileux, de pâte ou de stick ou encore sous forme de dispersion vésiculaire contenant des lipides ioniques et/ou non ioniques. Elles peuvent aussi se présenter sous forme d'une émulsion simple ou multiple à phase continue huileuse ou aqueuse, de dispersion huileuse dans une phase aqueuse grâce à des vésicules contenant des lipides ioniques et/ou non ioniques. Ces formes galéniques sont préparées selon les méthodes usuelles des domaines considérés.

La composition selon l'invention peut se présenter sous la forme d'une composition, colorée ou non de soin de la peau, sous forme d'une composition de protection solaire ou de démaquillage ou encore sous forme d'une composition hygiénique. Si elle contient des actifs cosmétiques, elle peut alors être utilisée comme base de soin ou de traitement non thérapeutique pour la peau comme les mains ou le visage ou pour les lèvres (baumes à lèvres, protégeant les lèvres du froid et/ou du soleil et/ou du vent).

La composition de l'invention peut également se présenter sous la forme d'un produit de maquillage coloré de la peau, en particulier du visage comme un fond de teint, un blush, un fard à joues ou à paupières, de maquillage du corps comme un produit de tatouage semi-permanent, ou de maquillage des lèvres comme un rouge ou un brillant à lèvres, présentant éventuellement des propriétés de soin ou de traitement non thérapeutique, un produit de maquillage des phanères comme par exemple un vernis à ongles, un mascara, un eyeliner, un produit de coloration ou de soin des cheveux.

De préférence, la composition selon l'invention se présente sous forme de rouge à lèvres ou de brillant à lèvres.

Bien entendu la composition de l'invention doit être physiologiquement acceptable (cosmétiquement acceptable), à savoir non toxique et susceptible d'être appliquée sur la peau, les phanères ou les lèvres d'êtres humains.
Par « cosmétiquement acceptable », on entend agréable de goût, de toucher, d'aspect et/ou d'odeur.

L'invention est illustrée plus en détail dans les exemples suivants. Les pourcentages sont des pourcentages massiques.

Exemples 1 et 2 : Sticks de rouges à lèvres

Les compositions figurant dans le tableau (1) ci-après ont été réalisées.
La composition de l'exemple 1 selon l'invention comprend, comme agent dispersant selon l'invention, le monooléate de sorbitan ($\delta d = 17,32 \text{ (J/cm}^3)^{1/2}$ et $\delta a = 13,66 \text{ (J/cm}^3)^{1/2}$), fabriqué ou commercialisé par la société Uniquema sous la référence Span 80 V.
Dans la composition de l'exemple 2 (comparatif), les 13,4% de monooléate de sorbitan ont été substitués par 10% de triisostéarate de polyglycérol-2 fabriqué ou commercialisé par la société Nisshin Oil Mills sous la référence Salacos 43 ($\delta d = 16,7 \text{ (J/cm}^3)^{1/2}$ et $\delta a = 6,69 \text{ (J/cm}^3)^{1/2}$).

Tableau (I)

Phase		Exemple 1 (invention)	Exemple 2 (comparatif)
A	Triméllitate de tridécyle	4,4	4,4
	Copolymère vinylpyrrolidone/1-hexadécène commercialisé ou fabriqué par la société ISP	1,6	1,6

	sous la référence Antaron V-216		
	Copolymère vinylpyrrolidone/1-eicosène commercialisé ou fabriqué par la société ISP sous la référence Antaron V-220	0,8	0,8
	Bis diglyceryl polyacyladipate-2	1,6	1,6
	BHT	0,04	0,04
	Triisostéarate de polyglycérol-2	-	13,4
	Monooléate de sorbitan	13,4	-
	Isononanoate d'isononyle	10	10
B-	Cire de polyéthylène (MM = 500 g/mol).	6,6	6,6
	Stéarate d'octacosanyle	5,5	5,5
C-	Red 21	0,06	0,06
	Red 7	0,2	0,2
	Iron oxydes (CI 77491 et CI 77499)	2,2	2,2
C'-	Copolymère di méthacrylate d'éthylène glycol/méthacrylate de lauryle fabriqué ou commercialisé sous la référence Polytrap 603 par la société Advanced Polymer Systems	1	1
	N-lauroyl L-lysine	2,5	2,5
	Kaolin	5	5
D-	Isoparaffine hydrogénée fabriqué ou commercialisé sous la référence Parléam par la société Nippon Oil and Fats	qsp 100	qsp 100
	Polyisobutène hydrogéné fabriqué ou commercialisé sous la référence Panalane H-300E par la société Amoco Chemical	8,5	8,5
	Phényltriméthicone commercialisé ou fabriqué par la société Dow Corning sous la référence DC 556	12,7	12,7
	Silice pyrogénée	3	3
E-	Mica oxyde de titane	1,8	1,8

Mode opératoire :

- 5 Les pigments (phase C) et les charges (phase C') sont broyés dans la phase A. Parallèlement, un gel de silice est préparé (phase D) en mélangeant la silice dans l'isoparaffine hydrogénée, la phényltriméthicone et le polyisobutène hydrogéné. Puis le broyat (phases A + C + C') ainsi que le gel de silice (phase D) et les cires (phase B), sont ajoutés dans un poêlon et chauffés à 100°C pendant 2 heures, et homogénéisés.
- 10 Enfin, la nacre (phase E) est ajoutée au mélange que l'on coule dans un moule approprié à 42°C. Le moule est ensuite placé à - 20°C pendant une demi-heure, puis on procède au démoulage des sticks.

Evaluation cosmétique :

- 15 La tenue des deux formules a été évaluée à l'aide de méthodes instrumentales et sensorielles sur un panel de 12 personnes qualifiées qui ont appliqué chacune des formules l'une après l'autre.
- L'évaluation de la tenue se déroule de la façon suivante :
- 20 - dans un premier temps, une évaluation de la tenue est réalisée une heure après l'application de la formule sur les lèvres.
- dans un second temps, la tenue est évaluée après une série d'épreuves consistant à faire deux « bises » sur un mouchoir en papier, boire une boisson chaude puis une boisson froide et manger 4 bouchées d'un sandwich et une pomme.

La tenue instrumentale est évaluée sur une échelle allant de 1 à 100 : 1 correspond à une formule qui ne tient pas du tout et 100 à une formule qui tient très bien. La différence entre deux résultats est significative si elle est supérieure ou égale à 10.

- 5 La migration, la brillance et le confort ont aussi été évalués par les 12 personnes :
- la brillance a été évaluée juste après l'application de la formule puis au bout d'une heure
 - la migration et le confort ont été évalués au bout d'une heure.
- 10 La composition de l'exemple 1 selon l'invention possède de meilleures propriétés de tenue que la composition de l'exemple 2 (la tenue a été évaluée à 71 pour la composition de l'exemple 1 selon l'invention contre une valeur de 59 pour la composition de l'exemple 2), tout en étant de brillance, de confort et de migration équivalentes. De plus, la brillance du film de la composition de l'exemple 1 persiste plus longtemps.

15 Exemples 3 et 4 : Sticks de rouges à lèvres

20 Les inventeurs ont comparé les propriétés de deux compositions selon l'invention et l'art antérieur. La composition de l'exemple 3 selon l'invention contient un agent dispersant hydrocarboné qui est le monoisostéarate de polyglycérol-2 (fabriqué ou commercialisé par la société Nisshin Oils Mills sous la référence Salacos 41), une huile hydrocarbonée qui est l'isononyl isononanoate de masse molaire égale à 284,4 g/mol (fabriquée ou commercialisée par la société Stéarinerie Dubois) et une phase particulière inerte comprenant du kaolin et de la lauroyl lysine. La composition de l'exemple 4 (comparatif) contient également comme agent dispersant hydrocarboné le monoisostéarate de polyglycérol-2 mais ne contient pas

25 d'isononyl isononanoate ni de kaolin et de lauroyl lysine.

Tableau (II)

Phase		Exemple 3 (invention)	Exemple 4 (comparatif)
A -	Triméllitate de tridécyle	4,4	9,5
	Copolymère vinylpyrrolidone/1-hexadécène commercialisé ou fabriqué par la société ISP sous la référence Antaron V-216	1,6	4
	Copolymère vinylpyrrolidone/1-eicosène commercialisé ou fabriqué par la société ISP sous la référence Antaron V-220	0,8	2
	Bis diglycéryl polyacyladipate-2.	1,6	4
	BHT	0,02	0,05
	Monoisostéarate de polyglycérol-2	10	10
	Triisostéarate de polyglycérol-2	3,4	0,7
	Isononyl isononanoate	10	
B-	Cire de polyéthylène (MM= 500 g/mol)	6	6
	Stéarate d'octa-cosanyle	5	5
C-	Red 21	0,06	0,06
	Red 7	0,2	0,2
	Iron oxydes	2,2	2,2

C-	Copolymère di méthacrylate d'éthylène glycol/méthacrylate de lauryle fabriqué ou commercialisé sous la référence Polytrap 603 par la société Advanced Polymer Systems	1	1
	N-lauroyl L-lysine	2,5	-
	Kaolin	5	-
D-	Isoparaffine hydrogénée fabriqué ou commercialisé sous la référence Parléam par la société Nippon Oil and Fats	qsp 100	qsp 100
	Polybutylène		10,7
	Polyisobutène hydrogéné fabriqué ou commercialisé sous la référence Panalane H-300E par la société Amoco Chemical	8,7	-
	Phényltriméthicone commercialisé ou fabriqué par la société Dow Corning sous la référence DC 556	13,1	16
	Silice pyrogénée	3,1	3,1
E-	Mica oxyde de titane	1,8	1,8

Le mode opératoire est le même que celui des exemples 1 et 2 ci-dessus.

5 Evaluation cosmétique

- La tenue, la migration, la brillance et le confort ont été évalués selon les mêmes méthodes que celles des exemples 1 et 2.

10 La composition de l'exemple 3 selon l'invention a été jugée brillante, confortable et possède des propriétés de tenue et de non migration supérieures à celles de la composition de l'exemple 4.

15 Exemples 5 et 6 : Sticks de rouges à lèvres

Les inventeurs ont comparé les propriétés de deux compositions selon l'invention et l'art antérieur. La composition de l'exemple 5 selon l'invention contient un agent dispersant hydrocarboné qui est le monoisostéarate de polyglycérol-2 (fabriqué ou commercialisé par la société Nisshin Oils Mills sous la référence Salacos 41) et la composition de l'exemple 6 (comparatif) contient un agent dispersant siliconé qui est le cétyl diméthicone copolyol (fabriqué ou commercialisé par la société Goldschmidt sous la référence Abil EM 90 Desodorise).

25

Tableau (II)

Phase		Exemple 5 (invention)	Exemple 6 (comparatif)
A -	Triméllitate de tridécyle	4,4	4,4
	Copolymère vinylpyrrolidone/1-hexadécène commercialisé ou fabriqué par la société ISP sous la référence Antaron V-216	1,6	1,6
	Copolymère vinylpyrrolidone/1-eicosène commercialisé ou fabriqué par la société ISP sous la référence Antaron V-220	0,8	0,8
	Bis diglycéryl polyacyladipate-2.	1,6	1,6
	BHT	0,04	0,04

	Triisostéarate de polyglycérile-2	3,4	3,4
	Cétyl diméthicone copolyol	-	10
	Monoisostéarate de polyglycerol-2	10	-
	Isononanoate d'isononyle	10	10
B-	Cire de polyéthylène (MM= 500 g/mol)	6,6	6,6
	Stéarate d'octa-cosanyle	5,5	5,5
C-	Red 21	0,06	0,06
	Red 7	0,2	0,2
	Iron oxydes	2,2	2,2
C'-	Copolymère di méthacrylate d'éthylène glycol/méthacrylate de lauryle fabriqué ou commercialisé sous la référence Polytrap 603 par la société Advanced Polymer Systems	1	1
	N-lauroyl L-lysine	2,5	2,5
	Kaolin	5	5
D-	Isoparaffine hydrogénée fabriqué ou commercialisé sous la référence Parléam par la société Nippon Oil and Fats	qsp 100	qsp 100
	Polyisobutène hydrogéné fabriqué ou commercialisé sous la référence Panalane H-300E par la société Amoco Chemical	8,5	8,5
	Phényltriméthicone commercialisé ou fabriqué par la société Dow Corning sous la référence DC 556	12,7	12,7
	Silice pyrogénée	3	3
E-	Mica oxyde de titane	1,8	1,8

Le mode opératoire est le même que celui des exemples 1 et 2 ci-dessus.

5 Evaluation cosmétique

- La tenue, la migration, la brillance et le confort ont été évalués selon les mêmes méthodes que celles des exemples 1 et 2.

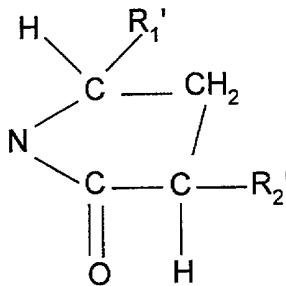
- 10 La composition de l'exemple 5 selon l'invention a été jugée brillante, confortable, peu migrante et possède une tenue nettement supérieure à celle de la composition de l'exemple 6 (la tenue après épreuve a été évaluée à 71 pour la composition 5 selon l'invention contre 49 pour la composition de l'exemple 6).

REVENDEICATIONS

1. Composition de soin ou de maquillage des matières kératiniques, comprenant un milieu cosmétiquement acceptable contenant au moins une huile hydrocarbonée non volatile, au moins une phase particulaire inerte et au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δ_d et δ_a satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm^3)^{1/2}.
2. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle contient moins de 10% d'huile volatile par rapport au poids total de la composition, de préférence moins de 5% et mieux moins de 2%.
3. Composition selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'agent dispersant hydrocarboné présente les paramètres de solubilité δ_d et δ_a satisfaisant aux conditions suivantes : $16,3 \leq \delta_d \leq 19$ (J/cm^3)^{1/2} et $10 \leq \delta_a \leq 18,1$ (J/cm^3)^{1/2}.
4. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'agent dispersant hydrocarboné présente les paramètres de solubilité δ_d et δ_a satisfaisant aux conditions suivantes : $16,9 \leq \delta_d \leq 18$ (J/cm^3)^{1/2} et $13 \leq \delta_a \leq 14,5$ (J/cm^3)^{1/2}.
5. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'agent dispersant hydrocarboné est fluide à température ambiante (25°C) et/ou présente un indice de réfraction $\geq 1,45$ à 20°C.
6. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'agent dispersant hydrocarboné présente une structure chimique comportant au moins un groupement polaire non ionique choisi parmi -COOH ; -OH ; oxyde d'éthylène : -(O-CH₂-CH₂-); oxyde de propylène -(O-CH-CH₂-);



-PO₄ ; NHR ; NR₁R₂ avec R₁, R₂ formant éventuellement un cycle et représentant un radical alkyle ou alkoxy linéaire ou ramifié en C₁ à C₂₀ ou



avec R'₁ et R'₂ qui peuvent être égal à H ou à une chaîne alkyle ou alkoxy linéaire ou ramifiée en C₁ à C₂₀.

7. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispersant hydrocarboné est choisi parmi :
- les alcools gras modifiés éther et en particulier les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène et / ou de l'oxyde de propylène avec i) un alcool gras linéaire ou ramifié ou avec ii) un alkylphénol,

- les esters résultant de la réaction d'au moins un acide gras avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du glycérol ou avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du glycérol ou du polyglycérol avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé,
 - les esters partiels résultant de la réaction d'au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, d'acide ricinoléique ou d'acide 12-hydroxystéarique, avec au moins un polyol tel que le glycérol, le polyglycérol, le pentaérythritol, les alcools saccharidiques tels que le sorbitol, et en particulier les esters de polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du sorbitan avec au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé,
 - les esters de sorbitan modifiés éther, et en particulier les esters résultant iii) de la réaction du sorbitan avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé ou iv) de la réaction d'au moins un acide gras saturé ou insaturé avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du sorbitan,
 - les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène avec l'huile de ricin et / ou l'huile de ricin hydrogénée,
 - les phosphate trialkylés et les mono, di et triphosphate alkylés, et leurs mélanges.
8. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispersant hydrocarboné est choisi parmi les monoesters, les diesters et les esters résultant d'une estérification partielle.
9. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispersant hydrocarboné est choisi parmi :
- les produits d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et / ou de 0 à 5 moles d'oxyde de propylène avec i) un alcool gras linéaire ou ramifié en C₈ à C₄₀, et mieux en C₈ à C₂₂ ou avec ii) un alkylphénol,
 - les esters résultant de la réaction d'au moins un acide gras en C₈ à C₄₀, et mieux en C₈ à C₂₂, avec au moins un produit d'addition de 1 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et du glycérol ou avec au moins un produit d'addition de 1 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et du polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du glycérol ou du polyglycérol avec au moins un produit d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé en C₈ à C₄₀, et mieux en C₈ à C₂₂,
 - les esters partiels résultant de la réaction d'au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C₈ à C₄₀ et mieux en C₈ à C₂₂, d'acide ricinoléique ou d'acide 12-hydroxystéarique, avec le glycérol, le polyglycérol, le pentaérythritol ou le sorbitol,
 - les esters résultant de la réaction du sorbitan avec au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C₈ à C₄₀ et mieux en C₈ à C₂₂,
 - les esters résultant iii) de la réaction du sorbitan avec au moins un produit d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé en C₈ à C₄₀ et mieux en C₈ à C₂₂ ou iv) de la réaction d'au moins un acide gras saturé ou insaturé en C₈ à C₄₀ et mieux en C₈ à C₂₂, avec au moins un produit d'addition de 2 à 30 moles d'oxyde d'éthylène et du sorbitan,
 - les produits d'addition de 2 à 60 moles d'oxyde d'éthylène avec l'huile de ricin et / ou l'huile de ricin hydrogénée,
 - les phosphate trialkylés et les mono, di et triphosphate alkylés, et leurs mélanges.
10. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispersant hydrocarboné est choisi parmi : l'alcool de myristyle oxyéthyléné à 15 OE, le monoisostéarate de polyglycérol-2 oxyéthyléné à 5 OE, le diisostéarate de polyglycérol-3, le monoisostéarate de glycérol, le monoisostéarate de polyglycérol-2, l'isostéarate de

polyglycérol-3, l'isostéarate de polyglycérol-4, le monoisostéarate de polyglycérol-6, le monoisostéarate de polyglycérol-10, le monooléate de polyglycérol-2, l'isostéarate de sorbitan, le monooléate de sorbitan, le monooléate de sorbitan oxyéthyléné à 5 OE, et leurs mélanges.

5

11. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispersant hydrocarboné est choisi parmi les esters partiels de polyglycérol et d'acide isostéarique, les esters partiels de polyglycérol et d'acide oléique, les esters partiels de sorbitan et d'acide oléique, et leurs mélanges.

10

12. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que le dispersant hydrocarboné est choisi parmi le diisostéarate de polyglycérol-3, le monoisostéarate de polyglycérol-2, le monooléate de polyglycérol-2, le monooléate de sorbitan, et leurs mélanges.

15

13. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'agent dispersant hydrocarboné représente de 0,5 à 40 %, de préférence de 3 à 20% et mieux de 5 à 15% du poids total de la composition.

20

14. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile a une masse molaire allant de 200 à 1500 g/mol.

15. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile a une masse molaire allant de 220 à 500 g/mol.

25

16. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile a une masse molaire allant de 230 à 430 g/mol.

30

17. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est un alcane.

18. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est un ester.

35

19. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters résultant de la réaction d'un acide carboxylique linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C_2 à C_{30} , et mieux en C_2 à C_{18} avec un alcool en C_2 à C_{30} , et mieux en C_2 à C_{20} ou avec un polyol en C_2 à C_{20} et mieux en C_2 à C_8 , et leurs mélanges.

40

20. Composition selon l'une de revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est un ester ramifié et saturé.

45

21. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters de l'acide néopentanoïque, les esters de l'acide isononanoïque et leurs mélanges.

50

22. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi l'isodecyl neopentanoate, l'isotridecyl neopentanoate, l'isostearyl neopentanoate, l'octyldocecyl neopentanoate, l'isononyl isononanoate, l'octyl isononanoate, l'isodecyl isononanoate, l'isotridecyl isononanoate, l'isostéaryl isononanoate et leurs mélanges.

23. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile représente de 5 à 98 %, de préférence de 7 à 60 %, mieux de 10 à 50 %, et encore mieux de 10 à 30% du poids total de la composition.
- 5 24. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la phase particulaire inerte contient au moins une charge inerte absorbante ou non.
- 10 25. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la charge inerte est choisie parmi les charges minérales ou organiques, lamellaires, sphériques ou oblonguës.
- 15 26. Composition selon la revendication 24 ou 25, caractérisée en ce que la charge inerte est choisie parmi le talc, le mica, la silice, le kaolin, les poudres de polyamide, de poly- β -alanine et de polyéthylène, les poudres de polytétrafluoroéthylène, la lauroyl-lysine, l'amidon, le nitrure de bore, les microsphères creuses polymériques, les copolymères d'acide acrylique et les microbilles de résine de silicone, le carbonate de calcium précipité, le dicalcium phosphate, le carbonate et l'hydro-carbonate de magnésium, l'hydroxyapatite, les microsphères de silice creuses, les microcapsules de verre ou de céramique, les savons métalliques dérivés d'acides organiques carboxyliques ayant de 8 à 22 atomes de carbone, de préférence de 12 à 18 atomes de carbone, par exemple le stéarate de zinc, de magnésium ou de lithium, le laurate de zinc, le myristate de magnésium, et leurs mélanges.
- 20 27. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la phase particulaire inerte représente de 0,1 à 30 % du poids total de la composition, mieux de 2 à 25 % et encore mieux 3 à 20 %.
- 25 28. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle contient au moins une matière colorante.
- 30 29. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la matière colorante comprend au moins un composé pulvérulent choisi parmi les pigments, les nacres, et leurs mélanges.
- 35 30. Composition selon la revendication 28 ou 29, caractérisée en ce que la matière colorante représente de 0,001 à 50%, de préférence de 0,01 à 40 % et mieux de 0,05 à 30%, par rapport au poids total de la composition.
- 40 31. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle comprend un composé siliconé non volatil.
32. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que le composé siliconé non volatil est choisi parmi les composés liquides à température ambiante.
- 45 33. Composition selon la revendication 31 ou 32, caractérisée en ce que le composé siliconé non volatil présente une viscosité allant de 5 à 100 000 cSt à 25°C, de préférence allant de 10 à 50 000 cSt et mieux de 10 à 5 000 cSt.
- 50 34. Composition selon l'une des revendications 31 à 33, caractérisée en ce que le composé siliconé non volatil est choisi parmi les polydiméthylsiloxanes (PDMS) non volatils ; les polydiméthylsiloxanes comportant des groupements alkyle, alcoxy ou phényle, pendant ou en bout de chaîne siliconée, groupements ayant de 2 à 24 atomes de carbone ; les phényl triméthicones, les phényl diméthicones, les phényl triméthylsiloxy diphénylsiloxanes, les diphényl diméthicones, les diphényl méthyldiphényl trisiloxanes, les 2-phényléthyl triméthylsiloxysilicates ; les silicones fluorées comportant un
- 55

groupement fluoré pendant ou en bout de chaîne siliconée ayant de 1 à 12 atomes de carbone dont tout ou partie des hydrogènes est substitué par des atomes de fluor ; les résines de silicone ; et leurs mélanges.

- 5 35. Composition selon l'une des revendications 31 à 34, caractérisée en ce que le composé siliconé non volatil représente de 0,5 à 90 %, de préférence de 5 à 60 % et mieux de 10 à 50 % du poids total de la composition.
- 10 36. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle contient, en outre, au moins un composé non aqueux additionnel différent de l'huile hydrocarbonée non volatile, du composé siliconé non volatil et de l'agent dispersant hydrocarboné, choisi parmi les huiles, les corps gras pâteux à température ambiante, les cires, les gommes, les résines, et leurs mélanges.
- 15 37. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle contient, en outre, au moins une cire.
- 20 38. Composition selon la revendication précédente, caractérisée en ce que la cire représente de 0,01 à 50 %, de préférence de 2 à 40 %, et mieux de 5 à 30 % du poids total de la composition.
- 25 39. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle contient, en outre, au moins un additif choisi parmi l'eau, les antioxydants, les conservateurs, les neutralisants, les gélifiants lipophiles ou de composés non aqueux liquides, les gélifiants de phase aqueuse, les dispersants, les actifs cosmétiques, et leurs mélanges.
- 30 40. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle contient au moins un actif cosmétique choisi parmi les vitamines (A, E, C, B₃, F) les provitamines, les actifs apaisants, les extraits de plantes ou les huiles essentielles, les agents protecteurs ou restructurants, les actifs fraîcheur, les émoullients, les hydratants, les actifs antirides, les acides gras essentiels, et leurs mélanges.
- 35 41. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme d'un produit coulé ou compacté.
42. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme anhydre.
- 40 43. Composition de maquillage en particulier de la peau ou des lèvres, caractérisée en ce qu'elle est conforme à l'une des revendications précédentes.
- 45 44. Composition selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle se présente sous forme d'un rouge à lèvres ou d'un brillant à lèvres.
- 50 45. Procédé cosmétique pour conférer à un film de composition cosmétique des propriétés de tenue, de brillant, de confort et/ou de non-migration, consistant à introduire dans ladite composition au moins huile hydrocarbonée non volatile, au moins une phase particulaire inerte et au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δ_d et δ_a satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm³)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm³)^{1/2}.
46. Procédé selon la revendication précédente, caractérisé en ce que l'agent dispersant hydrocarboné est choisi parmi :

- 21
- les alcools gras modifiés éther et en particulier les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène et / ou de l'oxyde de propylène avec i) un alcool gras linéaire ou ramifié ou avec ii) un alkylphénol,
 - les esters résultant de la réaction d'au moins un acide gras avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du glycérol ou avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du glycérol ou du polyglycérol avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé,
 - les esters partiels résultant de la réaction d'au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, d'acide ricinoléique ou d'acide 12-hydroxystéarique, avec au moins un polyol tel que le glycérol, le polyglycérol, le pentaérythritol, les alcools saccharidiques tels que le sorbitol, et en particulier les esters de polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du sorbitan avec au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé,
 - les esters de sorbitan modifiés éther, et en particulier les esters résultant iii) de la réaction du sorbitan avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé ou iv) de la réaction d'au moins un acide gras saturé ou insaturé avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du sorbitan,
 - les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène avec l'huile de ricin et / ou l'huile de ricin hydrogénée,
 - les phosphate trialkylés et les mono, di et triphosphate alkylés, et leurs mélanges.
47. Procédé selon la revendication 45 ou 46, caractérisé en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile a une masse molaire allant de 200 à 1500 g/mol.
48. Procédé selon l'une des revendications 45 à 47, caractérisé en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters résultant de la réaction d'un acide carboxylique linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C₂ à C₃₀, et mieux en C₂ à C₁₈ avec un alcool en C₂ à C₃₀, et mieux en C₂ à C₂₀ ou avec un polyol en C₂ à C₂₀ et mieux en C₂ à C₈, et leurs mélanges.
49. Procédé selon l'une des revendications 45 à 48, caractérisé en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters de l'acide néopentanoïque, les esters de l'acide isononanoïque et leurs mélanges.
50. Procédé selon l'une des revendications 45 à 49, caractérisé en ce que la phase particulaire inerte est choisie parmi le talc, le mica, la silice, le kaolin, les poudres de polyamide, de poly-β-alanine et de polyéthylène, les poudres de polytétrafluoroéthylène, la lauroyl-lysine, l'amidon, le nitrure de bore, les microsphères creuses polymériques, les copolymères d'acide acrylique et les microbilles de résine de silicone, le carbonate de calcium précipité, le dicalcium phosphate, le carbonate et l'hydro-carbonate de magnésium, l'hydroxyapatite, les microsphères de silice creuses, les microcapsules de verre ou de céramique, les savons métalliques dérivés d'acides organiques carboxyliques ayant de 8 à 22 atomes de carbone, de préférence de 12 à 18 atomes de carbone, par exemple le stéarate de zinc, de magnésium ou de lithium, le laurate de zinc, le myristate de magnésium, et leurs mélanges.
51. Utilisation de l'association d'au moins une huile hydrocarbonée non volatile, d'au moins une phase particulaire inerte et d'au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δ_d et δ_a satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta_d \leq 20$ (J/cm³)^{1/2} et $9,1 \leq \delta_a \leq 20$ (J/cm³)^{1/2}, dans une composition de bonne tenue, brillante, confortable et /ou non migrante.

52. Utilisation de l'association d'au moins une huile hydrocarbonée non volatile, d'au moins une phase particulaire inerte et d'au moins un agent dispersant hydrocarboné qui présente les paramètres de solubilité δd et δa satisfaisant aux conditions suivantes : $16,2 \leq \delta d \leq 20$ $(J/cm^3)^{1/2}$ et $9,1 \leq \delta a \leq 20$ $(J/cm^3)^{1/2}$ dans une composition cosmétique, comme agent pour conférer à ladite composition des propriétés de tenue, de brillant, de confort et/ou de non-migration.
53. Utilisation selon la revendication 51 ou 52, caractérisée en ce que l'agent dispersant hydrocarboné est choisi parmi :
- 10 - les alcools gras modifiés éther et en particulier les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène et / ou de l'oxyde de propylène avec i) un alcool gras linéaire ou ramifié ou avec ii) un alkylphénol,
 - 15 - les esters résultant de la réaction d'au moins un acide gras avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du glycérol ou avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du polyglycérol,
 - les esters résultant de la réaction du glycérol ou du polyglycérol avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé,
 - 20 - les esters partiels résultant de la réaction d'au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé, d'acide ricinoléique ou d'acide 12-hydroxystéarique, avec au moins un polyol tel que le glycérol, le polyglycérol, le pentaérythritol, les alcools saccharidiques tels que le sorbitol, et en particulier les esters de polyglycérol ,
 - les esters résultant de la réaction du sorbitan avec au moins un acide gras linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé,
 - 25 - les esters de sorbitan modifiés éther, et en particulier les esters résultant iii) de la réaction du sorbitan avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et d'un acide gras saturé ou insaturé ou iv) de la réaction d'au moins un acide gras saturé ou insaturé avec au moins un produit d'addition de l'oxyde d'éthylène et du sorbitan,
 - les produits d'addition de l'oxyde d'éthylène avec l'huile de ricin et / ou l'huile de ricin hydrogénée,
 - 30 - les phosphate trialkylés et les mono, di et triphosphate alkylés, et leurs mélanges.
54. Utilisation selon l'une des revendications 51 à 53, caractérisé en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile a une masse molaire allant de 200 à 1500 g/mol.
- 35 55. Utilisation selon l'une des revendications 51 à 54, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters résultant de la réaction d'un acide carboxylique linéaire ou ramifié, saturé ou insaturé en C_2 à C_{30} , et mieux en C_2 à C_{18} avec un alcool en C_2 à C_{30} , et mieux en C_2 à C_{20} ou un avec polyol en C_2 à C_{20} et mieux en C_2 à C_8 , et leurs mélanges.
- 40 56. Utilisation selon l'une des revendications 51 à 55, caractérisée en ce que l'huile hydrocarbonée non volatile est choisie parmi les esters de l'acide néopentanoïque, les esters de l'acide isononanoïque et leurs mélanges.
- 45 57. Utilisation selon l'une des revendications 52 à 56, caractérisée en ce que la phase particulaire inerte est choisie parmi le talc, le mica, la silice, le kaolin, les poudres de polyamide, de poly- β -alanine et de polyéthylène, les poudres de polytétrafluoroéthylène, la lauroyl-lysine, l'amidon, le nitrure de bore, les microsphères creuses polymériques, les copolymères d'acide acrylique et les microbilles de résine de silicone, le carbonate de calcium précipité, le dicalcium phosphate, le carbonate et l'hydro-carbonate de magnésium, l'hydroxyapatite, les microsphères de silice creuses, les microcapsules de verre ou de céramique, les savons métalliques dérivés d'acides organiques carboxyliques ayant de 8 à 22 atomes de carbone, de préférence de 12 à 18 atomes de
- 50

carbone, par exemple le stéarate de zinc, de magnésium ou de lithium, le laurate de zinc, le myristate de magnésium, et leurs mélanges.

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 613834
FR 0200161

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
X	GB 2 242 358 A (BOOTS CO PLC) 2 octobre 1991 (1991-10-02) * revendications; exemples * ---	1-57	A61K7/021 A61K7/025 A61K7/032 A61K7/043	
X	WO 93 05754 A (OREAL) 1 avril 1993 (1993-04-01) * exemples * ---	1-57		
X	EP 0 559 320 A (TIOXIDE SPECIALTIES LTD) 8 septembre 1993 (1993-09-08) * le document en entier * ---	1-57		
X	EP 0 559 319 A (TIOXIDE SPECIALTIES LTD) 8 septembre 1993 (1993-09-08) * le document en entier * ---	1-57		
X	WO 93 23483 A (FARDELL NICOLA ANNE ;GALLEY EDWARD (GB); BOOTS CO PLC (GB)) 25 novembre 1993 (1993-11-25) * le document en entier * ---	1-57		
X	EP 0 628 303 A (TIOXIDE SPECIALTIES LTD) 14 décembre 1994 (1994-12-14) * le document en entier * ---	1-57		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
X	US 5 788 954 A (BONDA CRAIG A ET AL) 4 août 1998 (1998-08-04) * exemples * ---	1-57		A61Q A61K
X	EP 0 880 962 A (OREAL) 2 décembre 1998 (1998-12-02) * page 15; exemples * ---	1-57		
X	EP 0 930 063 A (CP HALL CO) 21 juillet 1999 (1999-07-21) * revendications 22-26; exemples * ---	1-57		
	-/--			
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur		
19 septembre 2002		Bertrand, F		
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS				
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>				
<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>				

1
EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 613834
FR 0200161

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 5 922 331 A (MAUSNER JACK) 13 juillet 1999 (1999-07-13) * exemples *	1-57	
X	US 6 132 750 A (BUFEVANT CHANTAL ET AL) 17 octobre 2000 (2000-10-17) * exemples *	1-57	
X	WO 00 56280 A (3M INNOVATIVE PROPERTIES CO) 28 septembre 2000 (2000-09-28) * page 1, alinéa 1; exemples *	1-57	
X	WO 00 74640 A (UNILEVER PLC ; LEVER HINDUSTAN LTD (IN); UNILEVER NV (NL)) 14 décembre 2000 (2000-12-14) * exemples *	1-57	
E	EP 1 184 028 A (OREAL) 6 mars 2002 (2002-03-06) * le document en entier *	1-57	
X	WO 97 16157 A (REVLON CONSUMER PROD CORP) 9 mai 1997 (1997-05-09) * exemples *	1-57	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		19 septembre 2002	Bertrand, F
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0200161 FA 613834**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 19-09-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2242358	A	02-10-1991	AUCUN	
WO 9305754	A	01-04-1993	FR 2681329 A1	19-03-1993
			CA 2119360 A1	01-04-1993
			DE 69206628 D1	18-01-1996
			DE 69206628 T2	25-04-1996
			EP 0605595 A1	13-07-1994
			ES 2080519 T3	01-02-1996
			WO 9305754 A1	01-04-1993
			JP 6510995 T	08-12-1994
			US 5451254 A	19-09-1995
EP 0559320	A	08-09-1993	AT 191140 T	15-04-2000
			AU 658966 B2	04-05-1995
			AU 3205493 A	02-09-1993
			CA 2088305 A1	30-08-1993
			DE 69328209 D1	04-05-2000
			DE 69328209 T2	24-08-2000
			EP 0559320 A2	08-09-1993
			ES 2144443 T3	16-06-2000
			GB 2264487 A ,B	01-09-1993
			JP 6039272 A	15-02-1994
			US 5543135 A	06-08-1996
			ZA 9300894 A	13-09-1993
EP 0559319	A	08-09-1993	AT 170743 T	15-09-1998
			AU 658967 B2	04-05-1995
			AU 3205593 A	02-09-1993
			CA 2088300 A1	30-08-1993
			DE 69320848 D1	15-10-1998
			DE 69320848 T2	04-02-1999
			EP 0559319 A2	08-09-1993
			ES 2121050 T3	16-11-1998
			GB 2264703 A ,B	08-09-1993
			JP 6039271 A	15-02-1994
			US 5443759 A	22-08-1995
			US 5516457 A	14-05-1996
			ZA 9300893 A	13-09-1993
WO 9323483	A	25-11-1993	AT 156174 T	15-08-1997
			AU 662642 B2	07-09-1995
			AU 4312793 A	13-12-1993
			DE 69312708 D1	04-09-1997
			DE 69312708 T2	04-12-1997
			WO 9323483 A1	25-11-1993
			EP 0640117 A1	01-03-1995

EPO FORM P0465

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0200161 FA 613834**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 19-09-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 9323483	A		US 5609852 A	11-03-1997
EP 0628303	A	14-12-1994	AT 158169 T AU 675834 B2 AU 6314194 A CA 2123717 A1 DE 69405649 D1 DE 69405649 T2 EP 0628303 A1 ES 2107134 T3 GB 2279007 A ,B JP 7145029 A ZA 9404023 A	15-10-1997 20-02-1997 15-12-1994 12-12-1994 23-10-1997 22-01-1998 14-12-1994 16-11-1997 21-12-1994 06-06-1995 06-02-1995
US 5788954	A	04-08-1998	US 5783173 A US 5849273 A AU 728369 B2 AU 4532497 A EP 0848944 A2 US 6350894 B1	21-07-1998 15-12-1998 11-01-2001 28-05-1998 24-06-1998 26-02-2002
EP 0880962	A	02-12-1998	FR 2763851 A1 BR 9802137 A CA 2238939 A1 DE 69800513 D1 DE 69800513 T2 EP 0880962 A2 ES 2156021 T3 JP 3027137 B2 JP 10330237 A US 6328981 B1	04-12-1998 20-07-1999 28-11-1998 08-03-2001 31-05-2001 02-12-1998 01-06-2001 27-03-2000 15-12-1998 11-12-2001
EP 0930063	A	21-07-1999	US 5849273 A AU 743954 B2 AU 9606598 A EP 0930063 A2	15-12-1998 07-02-2002 24-06-1999 21-07-1999
US 5922331	A	13-07-1999	AUCUN	
US 6132750	A	17-10-2000	FR 2777193 A1 DE 19916896 A1 ES 2156074 A1 JP 2000073043 A	15-10-1999 21-10-1999 01-06-2001 07-03-2000
WO 0056280	A	28-09-2000	AU 3770700 A EP 1162943 A1	09-10-2000 19-12-2001

EPO FORM P0465

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0200161 FA 613834**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.
Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 19-09-2002
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0056280 A		WO 0056280 A1	28-09-2000
		US 6383502 B1	07-05-2002
WO 0074640 A	14-12-2000	AU 5677600 A	28-12-2000
		BR 0011256 A	05-03-2002
		CN 1365271 T	21-08-2002
		WO 0074640 A1	14-12-2000
		EP 1180010 A1	20-02-2002
		US 6361765 B1	26-03-2002
		AU 6591901 A	20-11-2001
		WO 0185119 A1	15-11-2001
		US 2002022010 A1	21-02-2002
		EP 1184028 A	06-03-2002
CN 1346629 A	01-05-2002		
EP 1184028 A1	06-03-2002		
JP 2002145738 A	22-05-2002		
US 2002058054 A1	16-05-2002		
WO 9716157 A	09-05-1997	US 5725845 A	10-03-1998
		AU 717309 B2	23-03-2000
		AU 7526796 A	22-05-1997
		BR 9606880 A	28-10-1997
		CA 2209514 A1	09-05-1997
		CN 1177287 A	25-03-1998
		EP 0799019 A1	08-10-1997
		IL 121196 A	31-08-2000
		JP 10512299 T	24-11-1998
		NO 973080 A	01-09-1997
		NZ 321840 A	25-11-1998
		WO 9716157 A1	09-05-1997
		US 6045782 A	04-04-2000
		US 5945092 A	31-08-1999
		ZA 9609215 A	02-06-1997

EPO FORM P0485

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82